

Rapport de la sous-commission des comptes 2006

**Dicastère de la Sécurité
Mme Josette Frésard**

La sous-commission est composée de :

Mme Fabienne Girardin (POP)
M. Daniel Musy (PS)
M. Alain Parel (UDC), rapporteur

La séance a eu lieu le **jeudi 15 mars 2007** de 14h00 à 17h15 en présence de :

Mme Josette Frésard, Conseillère Communale
M. Yves-Alain Maurer, Chef de la sécurité publique
M. Blaise Fivaz, Chef du SDP
M. Jean-Michel Mollier, Commandant du SIS, est excusé.

En préambule

Mme Frésard nous rappelle dans quel état d'esprit étaient les hommes quand elle a repris le dicastère de la police ; elle a dû faire face à des hommes qui étaient pleins d'incertitudes, qui avaient beaucoup d'amertume et bien de la peine à digérer, sur la forme, la manière dont on les avait mis devant le fait accompli. Une reprise de dialogue a été nécessaire pour redonner confiance et du courage à tous ces membres du corps de police.

M. Maurer nous explique que le processus qu'il a mis en place depuis son arrivée, tant dans la police qu'au SIS, passe par une refonte totale de la manière d'opérer et de penser. Les tâches sont redéfinies pour chacun avec un nouveau cahier des charges, ayant pour objectif une meilleure complémentarité et l'amélioration de l'efficacité dans chaque service tout en maintenant la qualité. Il apparaît également que, pour que la cohabitation et la collaboration entre les différents corps de polices se déroulent dans les meilleures conditions, le dialogue entre les différents chefs est indispensable, vital même.

Police

La commission relève les bons résultats de l'exercice 2006 ; à l'évidence, les dépenses ont été bien maîtrisées et les demandes d'économies ont été réalisées.

M. Fivaz nous fait part des soucis qui l'ont accompagné et qui ont accompagné les policiers tout au long de l'année : un avenir incertain, une perte de confiance envers les politiques, mais que malgré tous ces éléments, pourtant très perturbants, le budget a été tenu et les objectifs atteints.

Un commissaire relève la disparité existante dans les différentes manières d'élaborer les rapports de gestion d'un service à l'autre de l'administration.

Celui présenté par la police est très (trop) élaboré, très fouillé, contient de nombreux éléments qui peuvent servir pour des statistiques internes, mais pas nécessairement à la sous-commission.

Mme Frésard nous révèle que le rapport a été élaboré par le commandant Gyger et qu'il est très représentatif du caractère et du méticuleux du commandant Gyger ; de plus, celui-ci étant son dernier rapport, il a voulu qu'il soit très complet, en guise de point final.

Un commissaire relève que les heures supplémentaires ont presque toutes été rattrapées.

M. Fivaz nous explique que le fait de ne plus ouvrir le poste de police la nuit depuis le mois de juillet, et un report de certaines charges à la police cantonale, ont permis ce rattrapage d'heures.

Un commissaire relève une baisse du nombre d'amendes d'ordres enregistré par les auxiliaires.

M. Fivaz répond que les auxiliaires ont des tâches supplémentaires, plus de travail administratif et sont donc moins sur le terrain.

Mme Frésard nous apprend qu'une réflexion est en cours sur la possibilité d'engager un-e auxiliaire supplémentaire. Nous apprenons que les amendes d'ordres sont mises sous enveloppes par les auxiliaires eux-mêmes : environ 1200 par semaine ! A l'évidence, on ne peut pas être au four et au moulin.

M. Maurer informe la commission que le problème est en passe d'être réglé par l'acquisition d'un nouveau logiciel de facturation pas très cher, environ CHF 3'000.-, et cela permettra d'un simple clic d'envoyer ce travail à Fleurier pour l'impression, la mise sous enveloppes et l'envoi.

M. Fivaz informe également la commission que toutes ces différentes réformes ont pris du temps à mettre en place et qu'il y a encore de nombreux réglages à faire. Par chance, l'hiver a été clément, parce qu'il ne sait toujours pas comment il aurait fait pour assurer les mesures hivernales.

Un commissaire déplore la recrudescence d'infractions commises sur les trottoirs de la ville où, aux heures de pointe, de nombreux écoliers et jeunes adultes descendent à vive allure à vélo, en skate, en trottinette, notamment sur la rue du Grenier, et assure qu'un jour un accident grave se produira.

M. Fivaz reconnaît la difficulté qu'il y a d'intervenir dans ces zones où les agents sont très vite repérés. Néanmoins, conscient du danger, une campagne de sensibilisation à la sécurité est déjà prévue et va être lancée dès le printemps, sous forme de flyers distribués dans un courrier aux parents d'élèves, afin de faire diminuer ce phénomène un peu trop à la mode qui concerne également bien certains adultes. M. Fivaz nous affirme qu'il y apportera une attention particulière.

Mme Frésard informe la commission que la sécurité est un domaine très sensible et qu'elle y est très attentive ; elle informe d'ailleurs la commission que dans certains quartiers, où de nouvelles zones 30 km/h ont été créées, certains passages de sécurité pour piétons ne sont plus éclairés correctement. Une analyse de l'éclairage public est en cours afin de définir les lieux à corriger en priorité et les coûts.

Un commissaire constate une nette augmentation dans le poste « Perte et différence sur débiteurs », idem pour le SIS, et demande si l'on enquête (office des poursuites) sur l'état des finances des débiteurs avant d'entreprendre de coûteuses démarches, ce qui ne fait qu'augmenter les pertes.

Il est répondu que les débiteurs sont poursuivis systématiquement pour des raisons d'équité envers tous les citoyens, et qu'il ne serait pas judicieux que certaines personnes croient, en étant très endettées ou que la somme due n'est pas très élevée, qu'elles ne risqueraient plus rien.

Le commissaire admet le fait mais malgré tout, pense que dans certains cas (pas besoin de le publier), il serait plus économique de se renseigner avant.

SIS

Si le début d'année n'a pas été des plus faciles à gérer pour le commandant Mollier après le départ du chef du service administratif, M. Monard, et le remplacement du Conseiller Communal, M. Barben, il n'en a pas été de même par la suite. L'arrivée de Mme Frésard à la tête du dicastère a rapidement porté ses fruits ; par sa motivation et son dynamisme, elle a su rétablir un climat de confiance et de sérénité au sein du SIS.

Dès son engagement, M. Maurer a voulu donner une autre dimension à ce service. Après une analyse approfondie et un regard extérieur, ce qui en

soi s'avère une excellente chose, il a remanié et redéfini de A à Z les tâches de chacun, le processus en cours tend à modifier les rapports entre les sections, améliorer la communication avec, comme objectif, une meilleure efficacité de l'ensemble des sections.

La politique d'achat a également été revue et une étude des tâches et des devoirs devrait nous aider à affiner et à mieux cibler nos besoins.

M. Maurer rappelle également que le parc véhicules est trompeur et que c'est l'incorporation des différentes communes qui a enrichi le SIS en matériel de sauvetage. De plus, nous ne sommes pas propriétaires de tous les véhicules.

M. Maurer, après avoir passé quelques jours et nuits avec les sections et assisté à des interventions, relève la qualité et le professionnalisme dont font preuve les hommes du SIS, et s'en félicite.

Un commissaire demande si des dossiers n'étaient pas encore en attente au sein du SIS en 2006.

M. Maurer répond qu'effectivement il y en avait encore, notamment concernant les indemnités de nuit. Un groupe de projet a été créé avec l'état major, les cadres, le syndicat et les sapeurs ayant, pour objectif, de redéfinir si les inconvénients de service liés à la fonction faisaient partie du salaire assuré ou devaient être indemnisés. Le règlement a été remanié et adapté au nouveau cahier des charges, il devrait être présenté au Conseil Général prochainement.

M. Maurer nous apprend qu'une action de recrutement de volontaires (ORPP) a été organisée (envoi de 1800 lettres). Après la journée d'information qui a réuni une soixantaine de jeunes, il a été procédé à un examen d'aptitude d'une journée. Cette journée a été un véritable succès pour les organisateurs et les participants. Sur env. 50 candidats, une vingtaine ayant un réel potentiel sont encore en lice, ce qui devrait permettre d'étoffer le nombre de volontaires au sein du SIS et d'assurer la relève.

Ces volontaires ne représentent actuellement plus que 3 sections de 14 personnes alors qu'ils étaient plus de 250 en 2000. Il faut admettre également que, depuis la suppression de la taxe de pompe, il y a nettement moins de volontaires !

Un commissaire demande si ces journées de ORPP vont être renouvelées chaque année.

M. Maurer répond par la négative, la fréquence dépendra directement du nombre de volontaires qui arrêteront.

Concernant les comptes et le rapport de gestion, la commission considère que le résultat est bon et que les dépassements dans les BSM ne sont pas dus à une mauvaise maîtrise des dépenses, mais à l'amortissement total des tenues de feu ainsi que du crédit d'études.

Un commissaire relève également la très bonne gestion des heures supplémentaires qui sont en nette diminution.

M. Maurer fait même remarquer à la commission qu'une lecture plus approfondie nous révèle que, dans le même temps, le nombre d'interventions a augmenté de 10% (réf. tableau page 5 du rapport) ce qui signifie, en temps réel, que les économies vont au-delà des objectifs demandés par les politiques. En plus, au vu de la très nette augmentation des pertes sur débiteurs, une provision de CHF 100'000.- a été faite.

Un commissaire demande pourquoi il y a une telle augmentation sur les postes de téléphonie.

M. Maurer répond que la facture prend en compte 15 mois.

Un commissaire se demande ce que l'on trouve dans les remboursements divers.

M. Maurer répond que cela concerne des notes de crédit qui étaient ouvertes auprès du fournisseur de véhicules du feu et dont nous avons demandé le remboursement pour plus de transparence et pour une action bénéficiaire sur l'excédent de charges.

La commission constate à satisfaction que l'ECAP a augmenté sa subvention de CHF 98'750.-.

En conclusion, malgré les problèmes inhérents à de nombreux changements, tant à la Police qu'au SIS, ce qui a notablement perturbé le fonctionnement et le moral des hommes, les missions et l'exercice comptable 2006 sont réussis. Il est évident que les changements à la tête de ces services ont été très bénéfiques, néanmoins les efforts doivent continuer et tout doit être mis en œuvre pour cimenter les relations et les collaborations entre les services et restaurer un climat de confiance avec les politiques.

La sous-commission remercie MM. Maurer et Fivaz pour la clarté de leurs explications et l'engagement dont ils font preuve pour avancer dans les réformes du service de la sécurité.

Le rapporteur

Parel Alain